Marseille : 2 Algériens en situation irrégulière, dont un séropositif, dépouillent et violent une étudiante à tour de rôle sous les yeux de son ami qui avait un couteau sous la gorge (màj : 20 ans ferme et une interdiction de territoire français pour Icham et Mohamed)

22/01/2025 à 11h16



22/01/2025

Mohamed Benalou et Icham Merouane se sont vu infliger 20 années de réclusion criminelle et une interdiction définitive du territoire français hier, reconnus coupables du viol d’une étudiante et de violences sur l’ami qui l’accompagnait après les avoir dépouillés, le 3 septembre 2021 à Marseille. (…)

Cette nuit-là, Sophie, de sortie au Sport Beach, s'était isolée sur la plage pour fumer une cigarette avec son ami Arnaud* en sortant du club. (…) Détail absolument terrifiant, elle avait appris quelques mois plus tard que l'un d'entre eux, Mohamed Benalou, était séropositif ; il n'avait, heureusement, pas contaminé Sophie. (…) Me Nicolas Berthier, conseil d'Arnaud, avait notamment souligné, au-delà du double viol, des vols et des violences, les humiliations "gratuites" rapportées par les victimes. Il s'était retourné vers le box, avait regardé les accusés droit dans les yeux et les avait interpellés : "Je vous la pose cette question, messieurs : qu'avez-vous fait de votre humanité ?"

La Provence

21/01/2025

Le 3 septembre 2021, (…) deux étudiants en école de commerce avaient passé la soirée au Sport Beach. À la sortie du club, une bagarre avait éclaté, scindant leur groupe d'amis.

Arnaud et Sophie s'étaient éloignés vers la mer pour fumer une cigarette au calme. Deux hommes les avaient attaqués, avaient-ils rapporté plus tard, maîtrisant le jeune homme en lui enfonçant la tête dans le sable et l'eau de mer, volant aux étudiants montres de luxe, bijoux de famille, smartphones et portefeuilles.

La scène, déjà violente, ne s'était pas arrêtée là. Traîné jusqu'à cette jetée isolée, Arnaud avait été plaqué au sol par l'un des agresseurs tandis que le second violait son amietour sur la jetée d'une plage de l'Escale Borely. Arnaud n'a pas pu se battre et la protéger, prisonnier d'une lame de couteau appuyée sous sa gorge. Puis le tandem criminel avait changé de place et Sophie avait été pénétrée contre son gré une seconde fois. Leurs méfaits accomplis, les agresseurs s'étaient disputés en arabe, visiblement sur le sort à réserver à leurs victimes, avant de décamper. (…)

Plus de trois ans après ce calvaire, depuis hier matin, Icham Merouane et Mohamed Benalou, deux jeunes Algériens en situation irrégulière comparaissent devant la cour criminelle départementale des Bouches-du-Rhône pour viols en réunion et vols avec violence. Leurs deux ADN avaient été retrouvés sur les sous-vêtements de Sophie. Icham Merouane, après avoir livré aux enquêteurs des versions fantasques (il avait notamment affirmé que son sperme avait été volé dans le vagin d'une prostituée pour fabriquer de fausses preuves contre lui…) a reconnu devant la cour criminelle le viol et le vol (…). Mohamed Benalou, malgré la preuve ADN l'incriminant, a nié être impliqué d'une quelconque manière, allant jusqu'à prétendre qu'il ne connaissait ni les victimes ni même… son co-accusé qui l'accablait.

Sophie n'était pas présente (…) pour la jeune femme (…) son traumatisme rendait "insoutenable l'idée d'affronter (s)es deux agresseurs", et ce, malgré sa "volonté que la vérité soit établie et que les coupables soient sévèrement punis pour avoir écrasé et anéanti injustement une partie de (s)a vie".

La Provence